

Société : SARL UNIPERSONNELLE AUREL TAXI

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 500 €

Siège social : 56 Allée des Hermines

69126 Brindas

Le soussigné :

M. PINTO REIS Aurélien, né le 26/02/1987, domicilié 56 Allée des Hermines, 69126 Brindas a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

STATUTS

=====

Article 1^{er} – Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 – Objet

La société a pour objet :

- le transport de personnes par taxi et l'activité de taxi,
- messagerie et transport express de colis,
- la location de véhicules et de licence de taxi,
- la vente d'objets mobiliers ou d'occasion,
- le transport routier de voyageurs en activité accessoire
- les travaux de maçonnerie,
- Petits travaux d'entretien non réglementés.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est : A P R

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : *56 Allée des Herminiers, 69126 BRINDAS*

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 – Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Apports en numéraire : 500€.

M. PINTO REIS Aurélien apporte et verse à la société une somme totale de *cinque cent euros*.

La somme totale versée, soit, *500 euros* a été déposée le 22/01/2016 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au crédit agricole de St Martin en haut, 42 Grande Rue, 69850 St Martin en Haut.

Si l'apport est effectué par une personne mariée sous un régime de communauté, ajouter :

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint :

Par lettre en date du 11/02/2016 Mme PINTO REIS Justine, conjointe de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites.

L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : *500€*

. Le capital est divisé en dix parts de cinquante euros, intégralement libérées.

Article 8 – Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. PINTO REIS Aurélien.

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le et finit le 31/12, le premier exercice social sera clos le 31/12/2016.

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

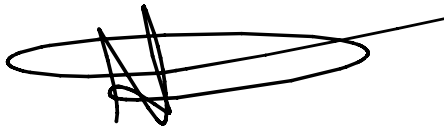
L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 - Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Lyon le 01/10/2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through it, and a horizontal stroke extending to the right.

Certifié conforme à l'original, aucune modification en cours